Questions & réponses

Pour gagner du temps bénévole, nous avons rassemblé ici le gros des questions qui reviennent le plus souvent. A lire avant d'en poser, donc !

- Questions en vrac
- Où et quand trouver SCANI ?
- Questions à propos de Racine Joigny
- Comment entrer en contact ?
- Comment rejoindre la coopérative ?
- Dois-je conserver mon opérateur actuel ?
- Comment changer le compte sur lequel ont lieu les prélèvements
- Combien coûtent les installations de SCANI en électricité ?
- Comment résilier ?
- Que faire si mon débit est insuffisant
- Comment va se dérouler le passage à la fibre ?
- Passer à la fibre en zone Yconik
- Puis-je avoir SCANI en dehors de l'Yonne

Questions en vrac

> Combien coûte l’accès à internet ?

C’est l’assemblée générale permanente qui fixe les tarifs. Pour l’instant, l’abonnement est facturé 30 € TTC par mois, à quoi il faut ajouter une souscription libre au capital de la coopérative (une part à 10€ minimum) et l’installation de la solution chez vous par un antenniste professionnel si vous ne souhaitez pas la réaliser vous même (généralement 80 € TTC).

Le matériel nécessaire au fonctionnement de la connexion (antenne et routeur) vous est prêté contre le paiement d’une caution de 40 €.

> Et du côté de la télévision et du téléphone, ça se passe comment ?

SCANI se cantonne à la construction d’un réseau propriété de ses membres. La coopérative vous fourni un accès à internet, vous êtes ensuite libre d’en faire ce que vous voulez, mais ce n’est pas SCANI qui gérera ces services pour vous.

Pour plus d'informations sur ce type de sujets, rendez-vous par ici.

> Vous promettez des connexions à internet rapides sur des zones non ou peu couvertes par l’ADSL pour une fraction des prix annoncés par les grands opérateurs qui parlent en centaines de milliers d’euros. Êtes-vous sérieux ?

On ne peut plus sérieux. Nos installations sont fonctionnelles depuis 2012 et même si nous avons déjà connu des échecs, vous êtes les bienvenus pour venir constater sur place. Nous n’avons rien à cacher sur les technologies et méthodes utilisées.

Deux raisons principales au coté abordable de ce que nous faisons : notre structure coopérative nous libère du poids des investisseurs et des lourdeurs administratives et notre agilité permet de choisir les solutions strictement nécessaires pour couvrir les besoins, ni plus, ni moins.

> Ok, comment on fait, maintenant ?

Avant toute chose, il faut comprendre les grands principes de notre action. Pour cela, il est indispensable de se rendre à l'une de nos réunions ou lors d'une journée de déploiement. C'est le seul moyen que nous ayons trouvé pour pouvoir répondre efficacement aux questions et préoccupations de chacun sans avoir besoin d'y passer trop de temps. Rendez-vous sur cette page pour en savoir plus puis contactez-nous pour venir nous voir !

> Je me suis inscrit sur votre site, mais je n'ai pas de nouvelles. Quand comptez-vous venir chez moi installer ma connexion ?

Cet après midi, la semaine prochaine, dans six mois ou jamais. Ça dépend principalement de vous : si vous montrez de l'intérêt pour les activités de SCANI et son fonctionnement, un bénévole sera sûrement plus enclin à se démener pour que votre connexion arrive rapidement. Si vous attendez derrière votre clavier que le temps passe … le temps passera.

> Je représente une collectivité et je suis intéressé(e). Combien cela va-t-il coûter d'argent public ?

Environ 0 €.

Le but n'est pas de reproduire ce qui a déjà été fait un peu partout sur le territoire et qui consistait à créer des « délégations de service publique » ou la collectivité payait l'intégralité du réseau qui était ensuite offert à un opérateur privé chargé de l'exploiter (et d'en tirer subsides).

Nous déployons et exploitons notre propre réseau, payé par et pour ses utilisateurs. Les seules choses que nous demandons aux collectivités sont un soutien pour nous faire connaître, des autorisations pour s'installer sur des points hauts et éventuellement une aide matérielle (nacelle, équipement, …) ou humaine.

Au cours de la discussion, il est possible qu'on arrive à parler d'argent, par exemple si la volonté est d'effectuer un déploiement conséquent qui ne pourra pas être financé directement par SCANI. Dans ce cas, une collectivité est en mesure d'investir au capital de la coopérative pour rendre l'opération possible. En cas de succès, ce qui est fortement probable, la collectivité récupérera son investissement sous 5 à 15 ans, contrairement aux subventions qui sont versées « à fond perdu ».

> Pourquoi faites-vous ça ? Pourquoi sous forme coopérative ?

Nous croyons que, pour les zones rurales, il est capital que les utilisateurs soient propriétaires de leurs moyens de connexion afin de s'affranchir de la dépendance à la bonne volonté des opérateurs commerciaux qui ne trouvent pas la rentabilité qu'ils attendent dans nos territoires.

La coopérative est la seule forme permettant d'impliquer les gens et de s'assurer que chacun puisse intervenir pour que les choses se passent bien tout en facilitant les investissements nécessaires à l'avenir avec un capital solide.

> Je veux en savoir plus sur le fonctionnement technique, humain ou financier !

Notre initiative est voulue transparente. Vous trouverez énormément d'informations sur la documentation. Ce n'est pas toujours bien rangé ni à jour, mais en principe tout y est !

> Je peux résilier mon opérateur actuel ?

C'est vous qui voyez. Le réseau de SCANI n'utilise absolument pas les lignes téléphonique ou autres installations déjà existantes. Si vous êtes un particulier et que vous pouvez tolérer quelques pannes de temps en temps, vous pouvez résilier sans problème. Si les pannes sont difficile à vivre, il vaut peut-être mieux conserver une connexion internet avec un opérateur commercial (cas des entreprises ou collectivités).

Dans certains cas, le fait de résilier votre contrat internet peut également résilier d'autres services. Assurez-vous de ne pas vous diriger vers des problèmes assez désagréables, notamment dans les cas suivants :

- Offres globales incluant un abonnement satellite, téléphone mobile, ...
- Adresse email souscrite chez votre FAI et qui risque de disparaître avec la résiliation (notamment chez Orange)

Dans tous les cas, n'hésitez pas à passer à la permanence de SCANI pour étudier tout ça si vous vous sentez perdus !

> On m'a dit que le Wifi était dangereux pour la santé. Qu'en est-il ?

Même s'il n'est pas honnête de balayer d'un coup le principe de précaution, l'environnement qui nous entoure est rempli d'ondes de diverses sortes et à diverses puissances. Celles utilisées par nos installations sont une norme proche du wifi utilisée à des puissances très fortement inférieures à celles des téléphones mobiles et des relais de télévision, ce qui nous permet d'affirmer avec une certitude proche de 100% que leur danger, s'il existe, est minime par rapport aux autres.

Les plus prudents pourront facilement, s'ils le souhaitent, désactiver la partie wifi du routeur installé par SCANI dans la maison.

>

> Comment cela se passe-t-il si le service que vous me fournissez tombe en panne ?

Nous sommes une structure coopérative majoritairement basée sur le volontariat de ses membres, cela implique le fait que nous sommes incapables, pour l'instant, de vous garantir contractuellement une intervention le jour même ou le suivant, même si nous ferons tout ce qui est possible pour minimiser les pannes.

Ceci étant, les temps de réparation en cas d'incident chez les opérateurs commerciaux sont généralement assez longs, et la coopération vous permet de connaître personnellement les gens qui fabriquent et entretiennent le réseau au jour le jour. Il n'est pas rare qu'un adhérent soit dépanné le soir même par un membre actif rentrant de son travail ou par lui même, puisque vous pouvez apprendre comment fonctionne SCANI.

En un mot, pour assurer un bon fonctionnement des services fournis … impliquez vous !

> “ M'impliquer, je veux bien, mais je n'y connais rien en informatique !

Ça n'a aucune espèce d'importance. Vous avez sûrement d'autres talents qui pourront servir (grimper sur les toits, creuser des tranchées, contacter des personnalités politiques, comprendre les grandes lignes de nos actions et relayer le message autour de vous, éplucher la comptabilité, aider à l'organisation, écrire de la documentation, repeindre des murs, organiser des rencontres, …)

Et peut être qu'au contact SCANI, vous vous passionnerez pour le sujet et apprendrez comment tout cela fonctionne

Où et quand trouver SCANI ?

Vous avez plusieurs options :

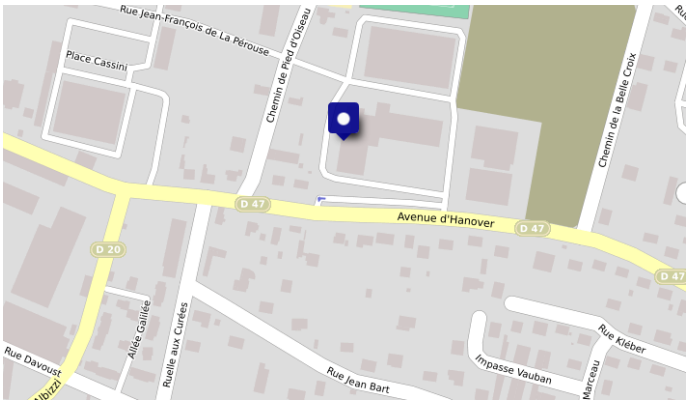
Si vous aimez participer, apprendre, discuter ou simplement observer :

La meilleure option pour découvrir SCANI, c'est encore de venir sur le terrain lorsqu'on travaille. Les journées détaillées ci dessous sont, pour la grande majorité, accessibles à toutes et tous. Vous habitez dans le coin et vous voulez discuter de SCANI, apprendre comment aider ou simplement jouer les touristes ? Envoyez nous un petit email pour dire que vous voulez participer, on vous expliquera ou et quand venir nous voir !

Prochaines opérations datées :

- **Mercredi 21 février : Déploiement fibre à Champlay**
- **Jeudi 22 février : Préparations déploiements fibre à Paroy et Chamvres**
- **Vendredi 23 février :**
 - **Déploiement fibre à Joigny**
 - **Réunion publique à la mairie de Champlay à 18h à propos de la fibre**
- **Lundi 27 février : Déploiement fibre à Joigny**
- **Mardi 28 février :**
 - **Déploiement fibre à Auxerre**
 - **Réunion décisionnelle au B38 à partir de 18h**
- **Mercredi 1er mars :**
 - **Déploiement fibre à Joigny**
 - **Préparations déploiements fibre à Champlay**
- **Mercredi 8 mars :**
 - **Déploiement fibre au Val d'Ocre**
- **Mardi 28 mars : Réunion décisionnelle au B38**
- **Mercredi 29 mars : Déploiement fibre à Poily sur Tholon**

Si vous préférez discuter autour d'une table :



Vous pouvez **venir nous voir au B38 tous les mardis de 15h à 18h**. Le bâtiment se trouve au croisement entre l'avenue d'Hanover et la rue Jean François de la Pérouse. Nous sommes généralement au 2e étage (entrée par la porte principale côté parking). S'il fait trop chaud, nous sommes plus probablement au tiers lieu, (l'entrée se trouve à l'arrière du bâtiment).

Pour les plus aventureux, fiez-vous à cette carte OSM.

Après 18h, chaque mardi, c'est la réunion de calage technique. C'est le bon moment pour venir apprendre les ficelles de SCANI.

Après cette réunion, on va généralement manger une pizza.

Si vous voulez vous impliquer dans la gestion de la coopérative ou observer son fonctionnement social interne :

Une fois par mois se tient la réunion des actifs. Les ordres du jour sont préparés à l'avance avec un certain nombre de sujets de fond passés en revue pour que toutes et tous soient au courant de ce qui se passe. D'autres sujets plus ponctuels viennent agrémenter les débats.

Les réunions ont lieu là ou un membre de SCANI souhaite les recevoir. À défaut, elles se font au B38 dont l'adresse est indiquée ci dessus. Vous pouvez vous rendre sur cette page pour consulter l'ordre du jour de la prochaine réunion et les archives des réunions précédentes.

Questions à propos de Racine Joigny

Y a-t-il un investissement minimum ?

Non.

Plus exactement, l'investissement se fait par tranche de 10 €, le minimum est donc de 10 €. Il n'y a pas de maximum.

Si j'investis moins de 1000 € au capital de SCANI, quand puis-je les récupérer ?

Théoriquement, ils sont récupérable à tout moment. Dans la pratique, il faut s'assurer que la coopérative est en mesure de les verser. Cette opération nécessite d'attendre l'établissement du bilan financier annuel. Il est donc probable, si vous demandez à récupérer votre investissement, qu'il soit nécessaire d'attendre le mois de juillet de l'année suivante.

NB : pour les petits investissements (moins de 6 parts), ils sont remboursés immédiatement.

Si j'investis plus de 1000 € au capital, c'est pareil ?

Pour les investissements supérieurs à 1000 €, SCANI demande un engagement de conservation de 5 ans minimum. La règle habituelle s'applique ensuite.

Et si SCANI met la clé sous la porte ?

Comme tout investissement dans une entreprise, votre argent peut être en tout ou partie perdue. Un peu comme en bourse, "n'investissez pas l'argent dont vous avez absolument besoin".

Si SCANI fait des bénéfices, vais-je en gagner une partie ?

Non. SCANI est une société coopérative d'intérêt collectif. Légalement, les dividendes ne peuvent excéder quelques dixièmes de pourcents par ans. Nous avons fais le choix statutaire d'aller plus loin en interdisant purement et simplement le versement de bénéfices. La totalité des excédents est mise en réserve. Ce mécanisme nous permet d'envisager sereinement les investissements à effectuer.

Comment se passe concrètement l'investissement ?

Le plus simple est de s'inscrire en ligne. A l'issue de la souscription, vous obtenez un certificat de détention de parts de la coopérative et le montant de la souscription est directement prélevé sur

votre compte bancaire. Vous n'êtes pas obligés de souscrire un abonnement internet pour devenir membre de SCANI et investir.

Je n'habite pas dans les communes du projet, puis-je investir ?

Bien-sûr. Traditionnellement, lors des financements de projets de SCANI, la majeure partie de la somme ne provient pas des zones concernées par les projets.

J'habite ailleurs et ce projet m'intéresse. Comment puis-je le faire éclore chez moi ?

Venez nous voir un mardi après midi, on en parlera ensemble ! En fonction des zones, les enjeux, les plannings et possibilités ne sont pas les mêmes.

Orange va faire le boulot. Pourquoi donner de l'argent en plus ?

Tout est expliqué sur https://www.scani.fr/racine. En deux mots, il s'agit de palier à certains défauts des réseaux fibres qui sont actuellement déployés, dont leur accessibilité pour les petits et moyens opérateurs, les capacités technique qu'ils sont en mesure d'offrir et leur résilience.

Comment entrer en contact ?

Le meilleur moyen est encore de se rencontrer mais pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, il y a quelques autres moyens :

- Envoyer un email a contact à scani.fr
- Nous rejoindre sur le groupe Telegram public en cliquant ici
- Chercher SCANI89 sur les réseaux sociaux
- Passer un coup de fil au 03 73 59 00 09 (on tombe souvent sur un répondeur mais il est écouté régulièrement, et parfois un bénévole a le téléphone sous la main pour répondre en direct !)
- Nous rejoindre sur l'IRC sur le réseau GeekNode, canal #scani

Si vous êtes inscrit (c'est par ici), vous pouvez aussi laisser un message via votre compte ou bien accéder à un salon de discussion (les deux options se trouvent dans l'onglet "contacts" du menu)

Comment rejoindre la coopérative ?

SCANI est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). L'idée d'origine est de faire en sorte que les utilisateurs du réseau que nous fabriquons aient leur mot à dire sur la façon dont il est géré et en soit les propriétaires.

> Il est donc nécessaire, pour bénéficier des services proposés par SCANI, de devenir membre de la SCIC (ou actionnaire, si vous préférez).

Les parts sociales de SCANI valent 10 € et vous pouvez en souscrire quand vous le souhaitez, avec un minimum d'une seule part.

La SCIC permet aux collectivités (mairies, EPCI, départements, ...) de souscrire également au capital avec un maximum de 50% du capital total, afin d'équilibrer l'investissement entre le secteur public et le secteur privé.

Dans tous les cas :

Si ce n'est pas déjà fait, il faut créer un compte sur https://cooperateurs.scani.fr/. Pour les rares cas ou vous bénéficiez déjà d'un service alors que vous n'êtes pas encore membre, sachez que votre compte existe déjà car il permet le suivi technique des installations. Contactez les actifs de SCANI pour y avoir accès et terminer la procédure administrative.

> Notez que si vous suivez la procédure jusqu'au bout mais que vous ne bénéficiez d'aucun service de la coopérative, les parts souscrites ne seront pas validées sans indication explicite de votre part.

> La demande sera automatiquement validée au jour de la mise en route du premier service. Vous pouvez aussi choisir de terminer la procédure d'inscription le jour de la mise en service, mais on gagne du temps si c'est fait avant.

Je suis un particulier, une association ou une entreprise :

Une fois le compte crée :

- Indiquez les chiffres composant votre RIB sur le site (vous trouverez un bandeau rouge vous invitant à le faire lors de votre première connexion)
- Indiquez le nombre de parts sociales que vous souhaitez souscrire (une minimum)
- Validez votre adhésion par SMS

SCANI ne fonctionne que par prélèvement automatique afin d'éviter de consommer du temps de bénévolat à pointer des chèques ou autres virements.

Je représente une collectivité :

Vous ne pouvez pas régler par prélèvement automatique. Vous devez tout de même créer le compte sur le site indiqué ci-dessus puis télécharger le bulletin d'adhésion sans prélèvement à la coopérative.

> Il faudra ensuite prendre une délibération au sein de votre organe de gestion (conseil municipal, conseil d'établissement, ...) pour adhérer valablement à SCANI. Retournez nous cette délibération et le bulletin d'adhésion scannés par email. Un RIB vous sera envoyé en retour.

Vous devez ensuite transmettre cette délibération accompagnée du RIB à la trésorerie dont vous dépendez pour qu'elle effectue le règlement correspondant. Merci de leur demander d'indiquer le numéro de délibération et le nom de votre collectivité dans le libellé du virement.

De nombreuses mairies et EPCI étaient membres de SCANI sous sa forme associative depuis 2016 et n'ont pas encore suivi ce processus de souscription de parts. Elles seront relancées et accompagnées en 2019 à ce propos.

Je souhaite récupérer tout ou partie du capital investi dans SCANI :

De la même façon qu'il est possible de souscrire des parts à tout moment, il est aussi possible à tous moments de demander à SCANI de récupérer une partie du montant investi.

Sauf dans le cas d'investissements conséquents dont le retrait pourrait mettre en péril le fond de roulement de la coopérative, l'opération de retrait est généralement menée à bien à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année ou le retrait a été demandé. Par exemple, si vous souhaitez récupérer une partie de votre investissement et que vous faites la demande en novembre, la valeur qui vous est due sera connue au plus tard en juin l'année suivante et donc probablement versée en juillet.

> Attention, si vous bénéficiez toujours des services de SCANI, il n'est pas possible de récupérer la totalité des parts : vous devez toujours en détenir au moins une.

>

De la même façon, le fait de résilier le service apporté par SCANI ne vous fait pas automatiquement quitter la coopérative : vous

Dois-je conserver mon opérateur actuel ?

La coopérative amène chez ses membres de quoi se connecter à internet. Rien de plus, rien de moins. Comme nous n'utilisons pas les infrastructures télécom des opérateurs nationaux, une éventuelle autre connexion (ADSL ou autre) peut toujours être utilisée.

Bien souvent, les offres de connexions des opérateurs classiques sont "packagées". Téléphonie incluse, parfois le contrat mobile, la télévision, etc.

Il vous appartient de choisir si vous ne souhaitez conserver que SCANI ou bien si vous conservez également une autre connexion avec un autre fournisseurs.

SCANI ne proposant aucun engagement mais aucune garantie non plus, si vos activités dépendent fortement d'internet, nous vous conseillons de conserver, même si elle est mauvaise, une autre connexion. A fortiori si vous êtes un professionnel ou une entreprise.

Ci dessous, quelques explications détaillées concernant différents cas :

Téléphonie

Les box classiques proposent généralement un forfait téléphonique inclus. SCANI ne fourni que de la connexion à internet. Plusieurs possibilités sont à envisager si vous vous passez de votre opérateur actuel après avoir souscrit à une connexion auprès de SCANI :

- Conserver une ligne téléphonique classique. Orange est dans l'obligation de vous en fournir une si vous le demandez, le tarif est de 18 € TTC / mois ;
- Vous passer totalement de ligne de téléphonique et n'utiliser que des téléphones mobiles. Cette solution ne s'envisage que si la couverture de téléphonie mobile est suffisante ou que votre opérateur propose des boitiers "Femtocell" que vous pouvez tout à fait brancher sur le routeur de SCANI ;
- Souscrire une offre de téléphonie à travers Internet. De nombreux membres de SCANI utilisent sans soucis particuliers les offres d'OVHTélécom mais on trouve des dizaines d'opérateurs du même genre en ligne. Le principe est d'obtenir un boîtier qui se branche d'un côté sur le routeur et de l'autre sur un téléphone classique. Votre numéro de téléphone peut être conservé et basculé sur ce système.

Offres groupées

Certaines personnes bénéficient d'offres groupées, "internet, téléphone, télévision et mobile" par exemple. Dans ce cas, il faut étudier avec l'opérateur concerné le tarif pour découpler ces offres pour ne plus avoir, par exemple, que le mobile.

Parfois, il est financièrement plus intéressant de garder l'offre groupée et d'ajouter simplement la connexion SCANI. Ça permet de conserver un autre moyen de connexion à internet, dans le cas ou le réseau de SCANI rencontrerait des problèmes.

Télévision

Transmettre de nombreux flux vidéo (plusieurs dizaines de chaînes) en permanence à travers Internet n'est pas chose aisée. Le réseau n'a pas été conçu, à l'origine, pour un tel usage. L'idée d'internet est que le flux de données nécessaire pour chacun soit différent et que les sources de ces données soient disséminées dans l'ensemble du réseau.

La télévision, au contraire, fonctionne à partir d'un nombre de sources restreint (quelques dizaines ou centaines de chaînes) et de très nombreux récepteurs (les télévisions elles-mêmes).

Le meilleur moyen de recevoir les chaînes de télévision reste donc le bon vieux rateau sur le toit ou, pour les endroits les plus isolés, une parabole satellite.

Ceci étant, l'ensemble des services multimédia sont accessible à partir de SCANI et de très nombreuses personnes ont laissé tomber la télévision dite "linéaire" au profit de la vidéo à la demande.

Comment changer le compte sur lequel ont lieu les prélèvements

Lors de votre adhésion à SCANI, vous avez indiqué un numéro de compte en banque (RIB) sur votre compte sur https://cooperateurs.scani.fr/

Pour modifier ce compte, il ne suffit pas d'envoyer un nouveau RIB à SCANI. En effet, la coopérative n'a pas le droit de prélever votre abonnement sur un compte sans une autorisation en bonne et due forme.

Pour valider un nouveau rib, rendez-vous sur votre compte sur https://cooperateurs.scani.fr/ (utilisez l'adresse email indiquée en haut à gauche de vos factures SCANI).

Dans le menu "Mon compte" puis "Informations", vous trouverez un panneau "infos & actions" sur la droite, avec un lien vers "Ajouter un compte en banque". Remplissez le formulaire et cliquez sur "Enregistrer".

La page suivante affiche un bandeau jaune en haut vous proposant de valider ce nouveau mandat soit par SMS, soit de l'imprimer (vous pouvez ensuite le remplir et le retourner scanné par email). La façon la plus rapide étant bien entendue la validation par SMS.

N'hésitez pas, après l'opération, à envoyer un message à un actif de la coopérative pour qu'il vérifie si elle a bien été prise en compte :-)

Combien coûtent les installations de SCANI en électricité ?

Une terminaison avec un accès xDSL et un émetteur ou un relais simple avec 3 antennes consomme l'équivalent de 20 € / ans

Un gros relais avec 7 ou 8 antennes de grosse capacité coûte aux environs de 50 € / ans

Comment résilier ?

> Saviez-vous que SCANI aussi propose la fibre ? Si vous êtes éligible à une offre fibre, il y a de grande chances que SCANI puisse vous la proposer. N'hésitez pas à prendre contact.

Les prestations fournies par la coopérative ne sont soumise à aucune durée d'engagement ni formalisme spécifique pour la résiliation.

Le plus simple est d'envoyer un mail à contact@scani.fr en indiquant qui on est et son souhait de résilier. La résiliation est généralement prise en compte pour la fin du mois ou elle est demandée.

Lors de la connexion, du matériel vous a été remis ou installé chez vous contre une caution de 40 €. Plusieurs possibilités au choix :

1. **Votre installation sert de relais**. Dans ce cas, **l'alimentation des antennes devra restée branchée** pour que vos voisins aient encore une connexion fonctionnelle. Il faut simplement ramener son routeur au local de SCANI ou chez le membre le plus proche qui voudra bien le récupérer.
2. **Votre installation ne sert pas de relais et vous voulez pouvoir réactiver la connexion plus tard**. Dans ce cas, il ne faut toucher à rien et **tout laisser branché**. Si l'antenne située à l'extérieur n'est pas alimentée, l'électronique qu'elle contient va se détériorer rapidement et il se peut également qu'elle soit exclue du réseau radio car elle ne pourra plus être mise à jour par les actifs de la coopérative. Dans ce cas, la caution ne vous est pas remboursée, le matériel restant sous votre garde.
3. **Vous quittez votre logement.** Que vous soyez propriétaire vendeur ou locataire, il est fort possible, surtout dans les zones mal desservies par les opérateurs nationaux, que le prochain occupant souhaite conserver la connexion SCANI. Dans ce cas, la caution du matériel que vous laisserez sur place lui sera facturée avant de vous être remboursée. Parlez-en avec le successeur et invitez-le à s'inscrire sur https://cooperateurs.scani.fr/ !
4. **Votre installation ne sert pas de relais et vous ne souhaitez pas la réactiver plus tard.** Dans ce cas, il faut retourner l'ensemble du matériel à la coopérative. Il est nécessaire de récupérer l'antenne généralement située en hauteur et d'éviter tout choc (ne la jetez donc pas dans le jardin). Vous pouvez laisser le câble noir en place, il n'est pas nécessaire de le retourner pour récupérer la caution. L'équipe SCANI peut éventuellement venir démonter le matériel pour vous. Cette prestation est facturée, comme pour l'installation. Une fois tout le matériel récupéré, vous pouvez, au choix, le ramener au local de la coopérative un jour de permanence ou demander quel autre membre plus proche de chez vous veut bien le prendre en charge.

Une fois ces étapes passées, quel que soit le cas, il reste encore un choix à faire. **Lors de votre arrivée chez SCANI, vous avez souscrit une ou plusieurs parts du capital** de la coopérative

:

- Compte tenu du faible montant, la très grande majorité des gens choisissent de **rester membre de SCANI** et de conserver la ou les parts acquises. Dans ce cas, il n'y a rien à faire et vous avez toujours la possibilité de participer à la vie de la coopérative et de voter à assemblée générale.
- **Si vous souhaitez récupérer tout ou partie de ces parts**, pensez à le préciser lors de votre demande de résiliation. Attention, conformément aux statuts de la coopérative, le remboursement des parts peut être décalé jusqu'à 5 ans afin de déterminer leur valeur au moment de la résiliation. Dans les faits, sauf gros problèmes au sein de SCANI, le remboursement a lieu à la fin de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'année de la demande de retrait (par exemple, si vous demandez à quitter le capital de SCANI en février 2022, le remboursement devrait avoir lieu en juin ou juillet 2023). Il arrive parfois qu'il ai même lieu plus tôt.

Que faire si mon débit est insuffisant

Le réseau de la coopérative ne garanti pas les débits pour une double raison toute simple :

- Il est techniquement impossible de garantir un débit sur un réseau radio partagé (ou alors il est ridiculement bas)
- Une garantie a toujours une contrepartie ... "votre débit est garanti et si il n'est pas au rendez-vous (...)"

La majorité des FAI qui assurent garantir des débits proposent comme contre partie la possibilité de résilier de façon anticipée. Comme SCANI n'impose aucune durée d'engagement, cette contrepartie n'aurait aucun sens.

Quelles sont les raisons d'un ralentissement ?

Il peut y en avoir des tas , mais généralement, on en trouve trois grandes familles :

La collision de fréquence

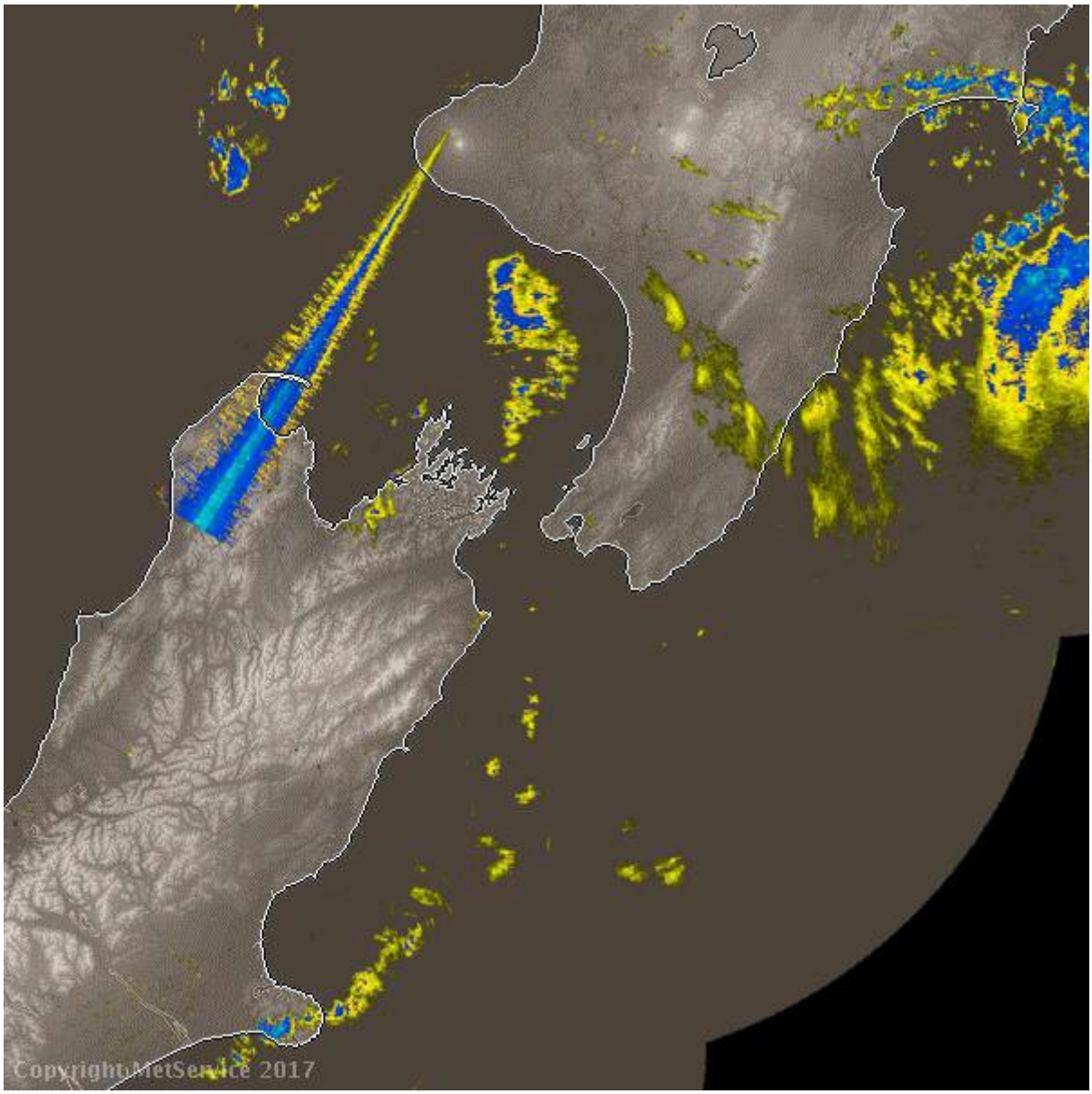
Le réseau de SCANI est constitué de plus de 400 relais. Un relais, ça peut paraître compliqué, mais il s'agit généralement d'une arrivée et d'un ou plusieurs départs. Si on prends comme exemple un relais simple, il est constitué de deux antennes : une qui reçoit et l'autre qui envoi. Optionnellement, une connexion internet peut être établie à l'endroit ou est installé le relais.



Ces deux antennes utilisent des fréquences pour discuter avec leurs copines qui sont un peu plus loin. Pour avoir la bonne image, imaginez-vous dans votre voiture entrain d'écouter la radio. Eh bien la collision de fréquence, ce serait le moment ou France Inter et Skyrock se mettraient à émettre sur la même fréquence. En tant qu'auditeur, ce serait un peu désagréable, eh bien il en va de même pour les antennes.

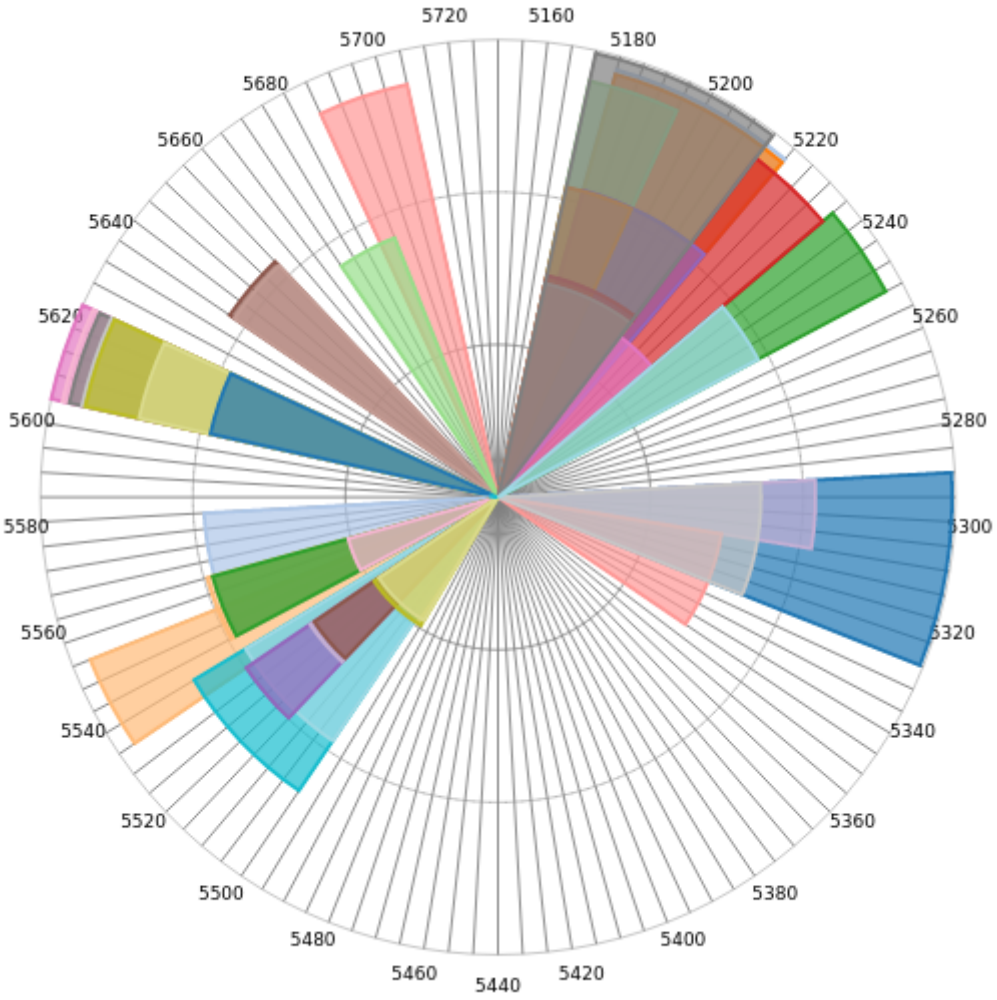
Comment ça arrive ? De deux façons :

- Une autre antenne, dans le voisinage (peut être même chez vous) se met à émettre sur la même fréquence que l'antenne SCANI située dehors. Il peut donc être bon de se demander si on n'a pas installé dernièrement un appareil qui fait du wifi 5Ghz ou approchant et s'intéresser de près à sa configuration. SCANI peut vous indiquer les fréquences utilisées dans le voisinage pour établir un plan d'usage des fréquences.
- Un radar météo est passé par là. La bande des 5Ghz est libre en "usage secondaire". Derrière cette phrase barbare, une simple réalité : les radars météos sont prioritaires et utilisent la bande 5Ghz pour travailler (en gros, faire une photo instantanée de l'état de la couverture nuageuse). Évidemment, si une antenne est à porté du radar et émet sur la même fréquence que lui, la photo est gâchée. Les antennes sont donc équipée d'un dispositif logiciel qui leur fait libérer une fréquence lorsqu'elles reçoivent une demande d'un radar (le fameux DFS). Lors de ces évènements, les antennes choisissent généralement une fréquence au petit bonheur la chance qui n'est ... pas bonne (souvent occupée par une autre antenne)



Que peut-on y faire ? Généralement, le redémarrage de l'antenne concernée règle le problème. Parfois, il faut travailler sa configuration pour trouver une fréquence moins occupée, mais modifier la fréquence d'une antenne entraîne des répercussions sur toutes les autres qui sont voisines. Ainsi, si à Joigny, la fréquence 5560Mhz est surchargée par un émetteur de la ville, on pourrait avoir tendance à changer la configuration de l'émetteur qui sert à connecter Seignelay pour utiliser 5610Mhz ... Mais peut être que cette fréquence est déjà utilisée à Seignelay ... Démarre alors un jeu de chat et de souris pour modifier en cascade tous les plans de fréquence.

C'est un jeu assez chronophage que les bénévoles de SCANI pratiquent quasi quotidiennement sur le réseau et qu'on essaie d'éviter de faire en pleine heure de pointe : en effet, à chaque modification de fréquence d'un émetteur, tous les membres situés après cet émetteur dans le réseau sont coupés entre une et quinze minute en fonction de la fréquence testée.



La pousse de la végétation

Si la qualité de la connexion baisse entre fin mars et début mai et remonte entre fin septembre et début novembre, il y a fort à parier que votre connexion passe par un lien radio qui traverse un peu de végétation. Comme les arbres poussent régulièrement, ça peut être le cas une année alors que les années précédentes tout allait bien. En gros, les feuilles, surtout lorsqu'elles sont mouillées, perturbent le signal.



(on voit bien le début de la baisse et les alternances jour/nuit (plus ou moins humide)

Dans ce genre de cas, après avoir identifié le lien fautif (ce n'est pas forcément entre chez vous et le prochain relais, c'est peut-être plus loin dans le réseau), il faut, au choix :

- Pratiquer un élagage limité (interdiction de couper des arbres chez SCANI)
- Trouver un moyen de relayer le signal via un autre point

La surcharge

Les antennes, en fonction de leur forme et de leur puissance disposent d'une certaine capacité de transmission de donnée (on parle généralement en megabits par seconde). Une fois cette capacité atteinte, on n'en rentre pas plus. Commence alors l'impression de ralentissement chez les utilisateurs.

On dispose là encore de plusieurs solutions :

- Envisager de changer de matériel pour disposer de plus de capacité. Ce n'est pas toujours possible : difficile d'envisager d'installer une parabole de 60cm de diamètre sur un clocher d'église ou d'accrocher un équipement qui pèse 25kg sur une rambarde de sécurité en haut d'un silo agricole
- Changer de fréquence pour en utiliser une moins chargée ou plus adaptée au matériel utilisé de chaque côté du lien

De la même façon qu'en cas de perturbation sur une fréquence, ces modifications sont chronophages et entraînent des interruptions de services pour les membres de SCANI.

Et moi, je peux faire quoi ?

On peut passer le temps nécessaire à te former si tu le souhaite, mais selon ton niveau en informatique, en réseau et en radio, ça peut être long. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas deux ou trois bonnes pratiques à avoir :

1. **tester avec et sans wifi** : il peut arriver que le soucis ne soit pas sur le réseau de SCANI mais chez vous. Pour en avoir le cœur net, il faut essayer la connexion en se connectant directement en filaire sur le routeur. Pas de problème comme ça ? Il s'agit fort probablement d'un soucis de fréquence wifi chez vous : entrez dans la configuration de votre routeur et modifiez le canal wifi jusqu'à ce que ça fonctionne bien.
2. **s'assurer que rien d'autre n'utilise la connexion** : un enfant qui regarde 12 vidéos en même temps, une console de jeu ou un smartphone qui se met à jour sans le dire, un téléchargement oublié dans un coin ... Si votre connexion est déjà "à fond", forcément, en rajouter risque d'être moins agréable que lorsqu'elle est inutilisée. (essayez d'ouvrir tous les robinets de la maison et voyez le débit de l'eau de votre douche)
3. **si le problème est identifié comme dû à la végétation** : vous pouvez aider à améliorer la chose en filant un coup de main pour l'élagage ou la recherche d'un nouveau relais

4. **ne pas attendre pour signaler le soucis** : peut être pas dans la seconde, mais si ça fait déjà une heure ou deux, si la surcharge peut se régler d'elle même par une baisse de la consommation sur le réseau, il est rare qu'un problème de fréquence rentre tout seul dans l'ordre sans qu'on y mette les mains. Un petit SMS, un message sur Telegram ou un mail ne dérangent jamais.
5. **ne pas envoyer un message disant "ça marche pas" quand ça fonctionne mais que "ça rame"** : une panne et un ralentissement sont deux choses très différentes, notamment dans les façons de résoudre le problème. S'il y a ne serait-ce qu'un tout petit peu d'internet, même très très lent, "ça marche". Essayez de décrire au mieux ce qui se passe, tout le monde gagnera du temps.
6. **ne pas envoyer le résultat d'un test de débit en disant juste "ça rame" (ou parfois rien du tout)** : d'une part on ne se souvient pas de tous les débits "normaux" des membres, mais en plus le but n'est pas que le test de débit retourne telle ou telle valeur. Parlez un peu du soucis rencontré, de quel usage était bon avant et ne l'était plus, de quand le problème à commencé, de quand ça allait mieux, de l'intermittence ou de la fréquence du problème s'il n'est pas permanent ... Plus on en sait, plus le problème est simple à régler ... Et puis quelques phrases construites dans votre message, ça évite que la personne en face ait l'impression d'être prise pour un larbin. Notez que la capture d'un test de débit, si elle n'est pas suffisante, est tout de même souvent utile. On préfère généralement les résultats donnés par Nperf.

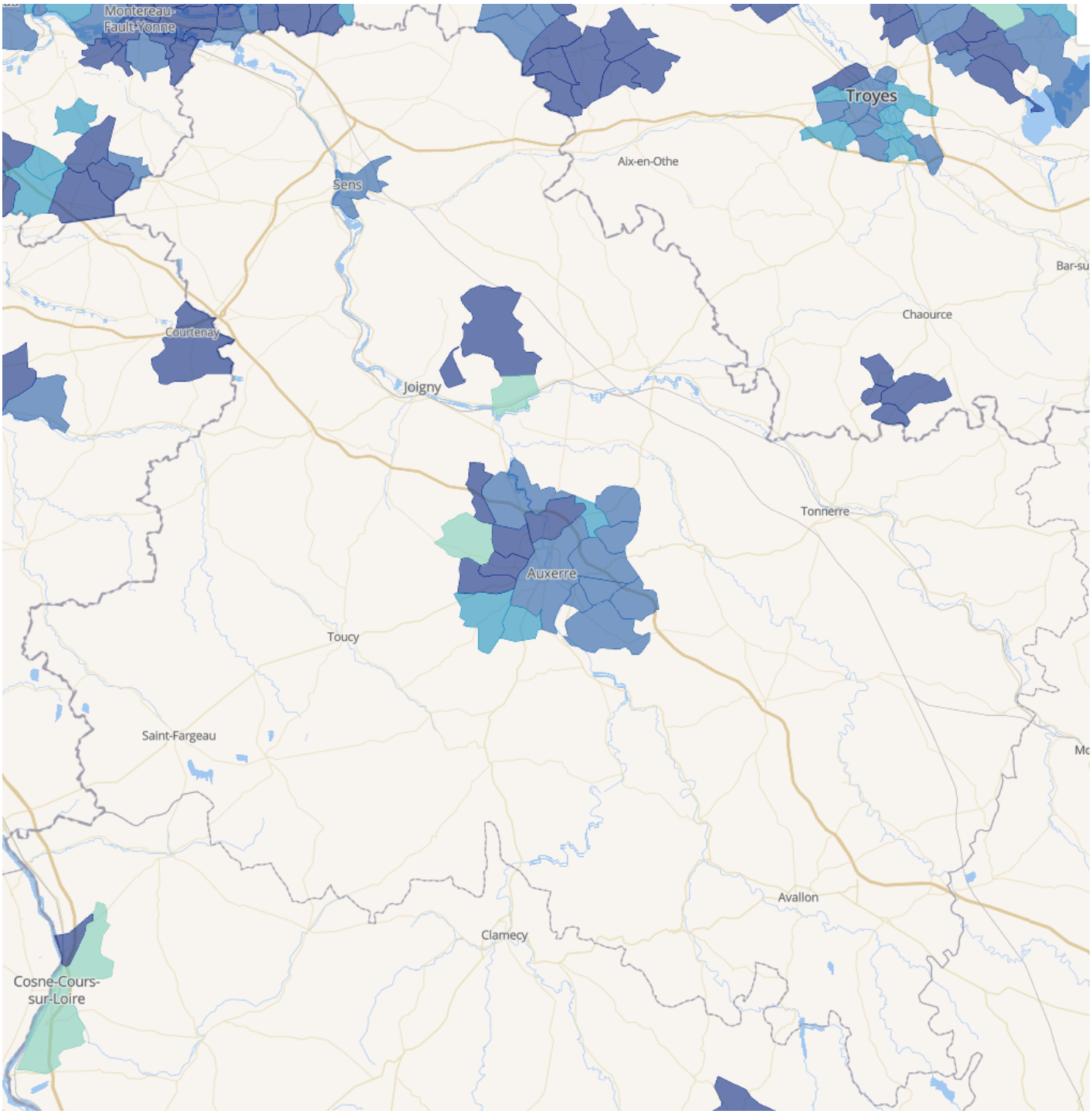


Pour conclure, n'hésitez pas à vous intéresser et à demander si vous pouvez faire quelque chose.

Comment va se dérouler le passage à la fibre ?

Introduction

La fibre est en cours de déploiement dans l'Yonne depuis 2015. Elle ne concerne, début 2021, qu'une partie de la communauté d'agglomération d'Auxerre, Sens intramuros et Migennes et ses environs.



Il était question, lors du début des travaux à Auxerre, que l'ensemble de cette zone soit terminée (bleu foncé) en 2018. Ça donne donc une idée des dérives calendaires possibles.

On distingue, dans ce chantier, trois grandes familles :

- La communauté d'agglomération d'Auxerre et la ville de Sens, actuellement déployées par Orange qui s'est débrouillée seul pour le financement (on parle donc de "zone d'investissement privé") pour 45000 logements. L'ensemble de ce réseau est et restera la propriété d'Orange ;
- Les secteurs de Joigny, Migennes, Brienon, Saint Florentin, tour de l'agglomération de Sens, Chablis, Villeneuve sur Yonne, Vaudeurs et Vincelles qui sont également déployés par Orange au travers de sa filiale BFC Fibre mais, ce coup ci, avec un financement 100%

public réunissant l'europe, l'état, la région, le département et les communautés de commune pour un total de 57000 logements. L'ensemble de ce réseau sera la propriété du département ;
- Le restant du département sera déployé par la société Altitude Infrastructure, au travers de sa filiale Yconik. Cette dernière famille est un peu particulière dans le sens ou l'opération, portant sur 115000 logements, ne sera pas financé avec de l'argent public mais que le réseau réalisé sera tout de même la propriété du département (et non d'Yconik).

Un point important est à retenir : quel que soit le mécanisme financier et le propriétaire du réseau, ces trois familles sont légalement accessibles à tous les opérateurs du marché, petit comme gros, et sans aucune exclusivité pour l'un ou pour l'autre malgré ce qu'on entends souvent lorsqu'on discute, notamment avec les commerciaux et technicien d'un opérateur national dont le nom ressemble fortement à une couleur.

Mais ça, c'est la théorie légale. Dans la pratique du terrain, les choses sont bien différentes.

L'histoire de SCANI

En 2012, une poignée d'Icaunais ont crée un réseau, un peu fait de bric et de broc, utilisant les faibles moyens financiers et techniques à notre disposition, mais réalisant quand même l'exploit d'amener des connexions internet 5 à 20 fois plus performantes que ce que les grands opérateurs nationaux étaient en mesure de proposer pour des tarifs raisonnables.

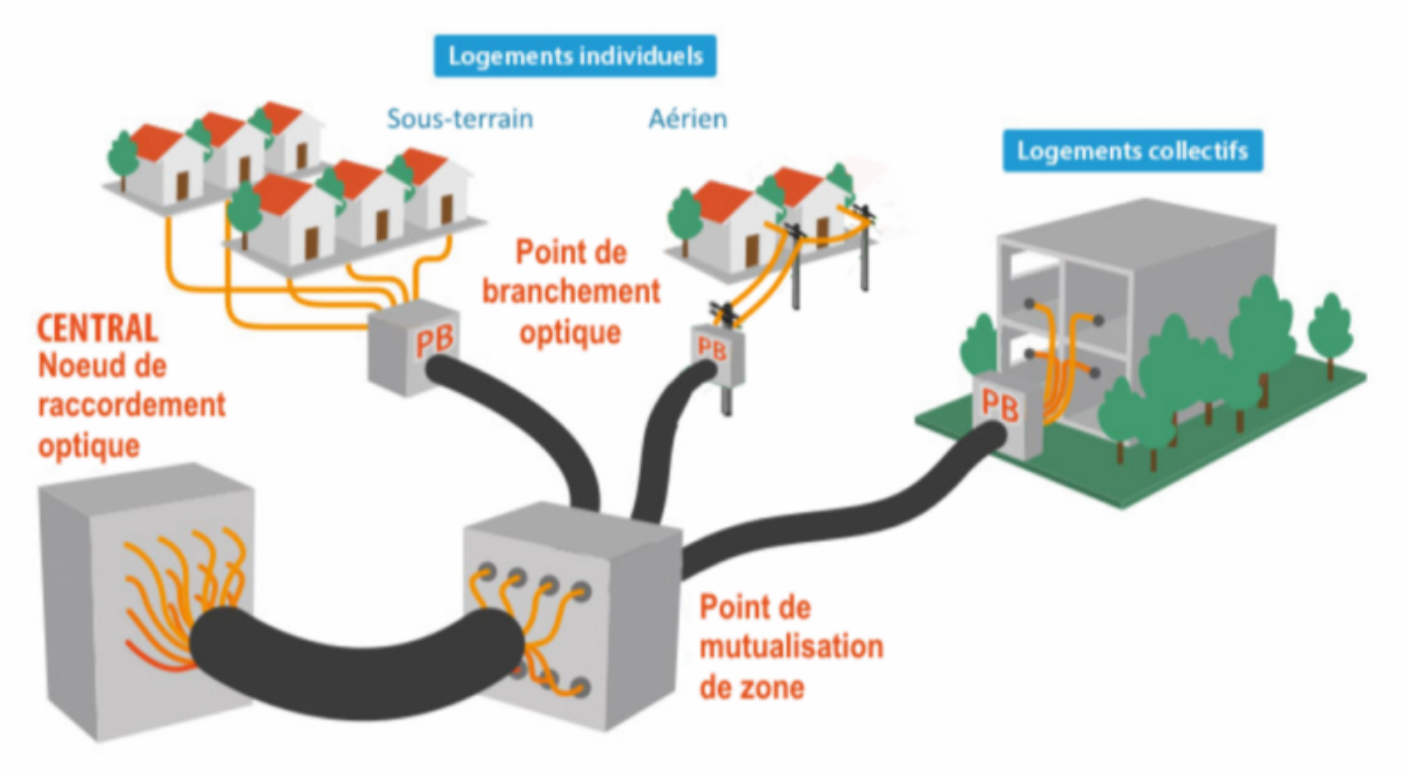
Si l'activité s'est professionnalisée avec le temps, SCANI reste, aujourd'hui, un réseau dont la partie locale (le fameux "dernier kilomètre" si difficile d'accès aux grands opérateurs nationaux) est propriété à 100% de ses membres avec tout ce que cela peut offrir de souplesse, de réactivité et de facilités techniques.

Demain, avec l'arrivée de la fibre un peu partout, ce fameux "dernier kilomètre" ne sera plus la propriété de SCANI. Elle sera pour un tiers la propriété d'Orange, et pour deux tiers la propriété du département, avec, dans tous les cas, un opérateur privé d'envergure nationale (en gros 50% Orange et 50% Altitude) à la manœuvre.

Il faut donc composer au mieux avec ce changement majeur de paysage.

Comment fonctionne un réseau fibre

Un réseau est composé de plusieurs "étages" :



(illustration piquée à Auvergne Numérique)

Le premier étage se trouve au niveau d'une rue. On y trouve les PBO qui sont de petites boites blanches, grises ou noir accrochée à un poteau ou enfermée sous le trottoir ou dans la cave d'un immeuble. C'est de là que part un câble composé d'une seule fibre qui va jusqu'à chez vous. Cette partie est aussi nommée CCF pour "câblage client final". Il est important de se souvenir que dans l'ensemble des dates de déploiement prévues, cette partie n'est pas comprise. Elle n'est réalisée qu'à la demande lorsque vous souscrivez un abonnement à la fibre. Parfois, ce câble est impossible à installer et vous ne pouvez donc pas bénéficier de la fibre.

Le second étage est la partie entre ces PBO et les armoires qui desservent tout le quartier (et parfois plusieurs hameaux). Ces armoires sont nommés "point de mutualisation" ou PM. Un PM est supposé desservir au moins 300 habitations et les câbles qui relient les PMs aux PBOs contiennent autant de fibres que de logements à desservir.

A l'intérieur d'un PM, les abonnés d'un fournisseur d'accès voient leurs fibres respectives soudées ensemble par paquet de 16 à 128 utilisateurs pour éviter de devoir continuer à avoir une fibre par utilisateur sur le reste du réseau. C'est l'application de la norme GPON.

Le dernier étage est le lien entre le PM et le nœud de raccordement optique (ou NRO) ou arrive donc une fibre pour au plus 128 abonnés d'un même fournisseur d'accès.

Voilà à quoi ressemble ce qui agite autant nos petits univers numériques depuis une dizaine d'année. Charge ensuite aux fournisseurs d'accès d'aller se brancher à l'endroit qui leur plaît (au PM pour pouvoir disposer d'un lien direct avec ses abonnés, ou bien au NRO, pour toucher tout de suite tout un secteur géographique mais en partageant une fibre pour plusieurs abonnés, ou plus

loin sur le réseau si l'entreprise qui en a la charge le permet)

Accéder aux réseau fibre

Le premier challenge, sur lequel nous travaillons déjà depuis début 2019 avec un résultat pour l'instant (début 2021) inexistant, c'est d'accéder à ces réseaux fibre.

En effet, Orange (dans son rôle d'aménageur du territoire, en tout cas), BFC Fibre ou Yconik ne commercialisent aucune offre à destination des particuliers, entreprises ou collectivités. Cette commercialisation est le rôle des fournisseurs d'accès, parmi lesquels on compte SCANI. Mais pour pouvoir commercialiser une offre sur un réseau fibre, il faut pouvoir se brancher sur ce réseau.

Là encore, il y a globalement deux façons de s'y prendre pour un fournisseur d'accès :

- Créer soi même un réseau en fibre permettant d'aller se connecter au moins à chaque NRO (il y en aura plus de 70 à terme dans l'Yonne) et idéalement à chaque PM (3 à 10 fois plus en terme de quantité) pour pouvoir se connecter directement à ses utilisateurs. On parle d'accès à l'offre passive dans le sens ou c'est le fournisseur d'accès qui est responsable d'allumer ses propres équipements qui vont envoyer de la lumière dans la fibre.
- Demander à l'opérateur aménageur de réaliser également l'interconnexion de tous ces NRO pour récupérer les connexions de l'ensemble du département en un ou deux points centraux. On parle d'offre activée (ou "bitstream") dans le sens ou c'est l'opérateur aménageur qui installe ses propres équipements sur son réseau et fourni une prestation globalisée de transport de données au fournisseur d'accès

Bien évidemment, SCANI adorerai la première solution, car c'est celle qui induit le moins de dépendance à un autre opérateur, mais c'est également la plus chère. Rien que pour la commune de Joigny, on compte 11 points de mutualisation et la création d'un réseau fibre pour les relier tous représente un investissement de l'ordre de 50.000 €.

Nous avons donc choisi, en tout cas pour les endroits ou nous ne disposons pas d'un grand nombre de membres, de privilégier la seconde solution ... oui mais ... les réseaux exploités par Orange ne la proposent tout simplement pas. Nous allons donc devoir nous débrouiller pour financer tout ça.

Mais avant de déployer et de financer, il faut signer un contrat, et c'est pour l'instant à cette étape que nous sommes coincés depuis 24 mois : nous n'avons toujours pas pu signer le moindre papier avec Orange alors que les réseaux, notamment sur le secteur de Migennes, sont déjà construits et que de nombreuses personnes y sont raccordé.

Nous avons eu droit, durant ces quelques dernières semaines de 2020, à l'excuse du siècle de la part d'Orange : "mais vous savez, travailler avec nous, c'est compliqué. Nous ne sommes pas organisés pour les échanges avec des petits opérateurs". Sachant que le "travail" en question consiste pour eux à mettre le nom et l'adresse de SCANI sur un contrat type et à nous l'envoyer par email, on redoute fortement le temps que va prendre la suite quand il va s'agir de travailler

réellement.

Tout n'est pas si sombre que ça

Le gros de nos difficultés actuelles sont liées à la relation tumultueuse avec Orange, mais du côté d'Altitude Infrastructure ça va mieux : nous avons pu récupérer les plans du réseau en cours de conception, nous avons l'ensemble des contrats et tarifs, nous avons pu discuter avec eux de façon assez poussée, et même si on n'a encore rien fait, on se sent un peu plus en confiance.

Bref, la partie administrative est compliquée pour nous, mais on finira bien par s'en sortir. Quid de la partie technique à présent ?

L'offre activée sur Yconik

Nous avons, début 2021, eu les informations techniques manquantes et sommes en mesure, aujourd'hui, de raccorder pour un coût raisonnable notre réseau d'Auxerre à celui d'Yconik pour pouvoir proposer des connexion fibre aux 115000 logements qui dépendront de ce réseau dans le département.

Le prix, pour SCANI, par ligne fibre livrée chez un membre d'un côté et sur notre réseau d'Auxerre de l'autre, sera de 17 € HT par mois. La mise en service de la ligne sera facturée 300 € HT à SCANI. Ces deux chiffres sont à comparer à nos installations qui, aujourd'hui, coûtent en moyenne 100 € TTC pour l'installation (dont 80 sont directement payées par la personne qui est installée) et 0 € TTC par mois puisque nous utilisons notre propre réseau radio (qui coûte surtout du temps d'entretien)

Un calcul un peu compliqué à détailler ici fait ressortir que nous ne pourrons pas perdurer dans le temps sans un abonnement fibre vendu au moins 42 € TTC par mois (composé d'environ 20 € qui iront directement dans la poche d'Yconik et 24 € qui serviront à SCANI à entretenir son propre réseau et toute la partie transport des données entre l'Yonne et le coeur de réseau d'internet à Paris).

La différence de recette entre les 30 € actuels et les 24 € ci-dessus correspond à peu de choses près à l'argent investi aujourd'hui dans la maintenance des derniers kilomètres de réseau radio que nous n'aurons, à terme, plus à assurer puisque les 17 € mensuels payés à Yconik comprennent la maintenance du réseau fibre.

L'offre passive sur BFC Fibre

Il n'est pas impossible que, d'ici 2025, Yconik propose d'étendre son offre activée aux 57000 prises de la zone BFC Fibre, auquel cas, nous aurons une épine de moins dans le pied, mais en attendant, on doit réfléchir à comment aller relier les membres de SCANI situés dans la zone BFC Fibre.

L'idée est de concentrer l'investissement sur les zones qui concentrent un grand nombre de membres SCANI, à savoir Joigny, Champlay, Chéu et Germigny pour ce qui concerne BFC Fibre. La zone autour de Saint Florentin est encore géographiquement hors de portée, mais on dispose déjà de la capacité nécessaire pour le côté Jovinien.

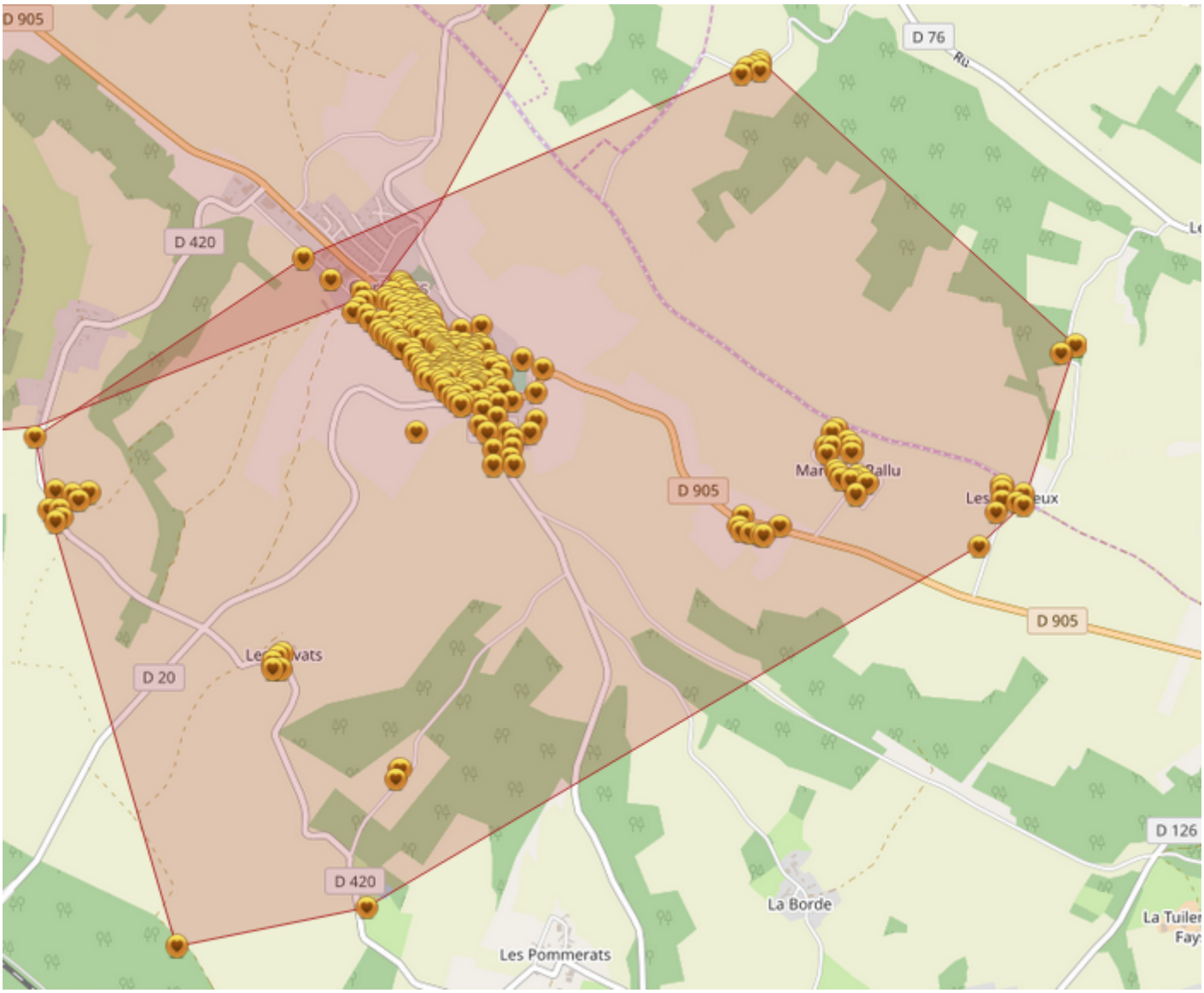
Le projet actuel consiste donc à créer nous même un réseau fibre pour aller desservir les PMs BFC Fibre situés dans et à proximité de Joigny. On pourrait se contenter de relier le NRO d'Orange à Joigny à notre réseau, mais on juge trop risqué d'entretenir une forte dépendance à Orange, qui plus est lorsqu'on sait que la tête du réseau (le NRO) est situé dans le bâtiment privé d'Orange, rue du 3e RAC à Joigny, alors que l'ensemble du réseau de cette zone est censé être propriété du département.

Tant qu'à déployer de la fibre nous même, nous avons derrière la tête d'en profiter pour desservir directement le plus possible de bâtiments publics et de zones d'activité (notamment la zone de la Petite Ile) afin de garantir le plus de souplesse et de réactivité pour ces endroits, comme aujourd'hui avec notre réseau radio.

Le mélange des deux

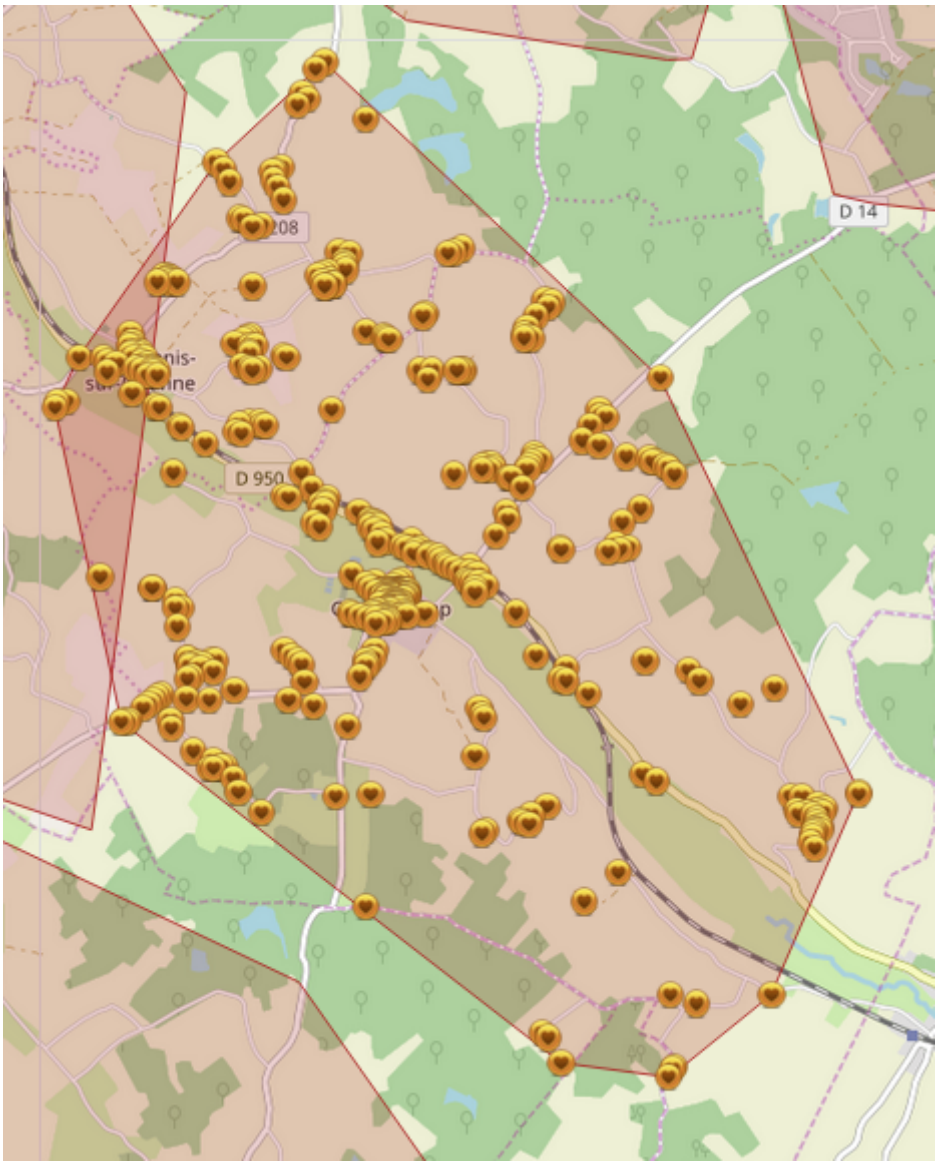
Lorsqu'on aura le choix, sur une même zone, entre les offres passives et les offres activées, le critère de choix principal sera le nombre de personnes intéressées sur la zone. Prenons l'exemple, sur la zone Yconik, de deux points de mutualisation.

Celui de Cerisiers :



Sur ce point de mutualisation, on comptera 350 logements raccordés. Seulement 5 d'entre eux sont connectés actuellement à SCANI par la radio. La connexion passive d'un Point de Mutualisation représentant plusieurs milliers d'euro, on préfèrera donc probablement connecter cette zone via les offres activées, laissant le soin à Yconik de ramener le trafic de nos membres à Monéteau.

Celui de Grandchamp :

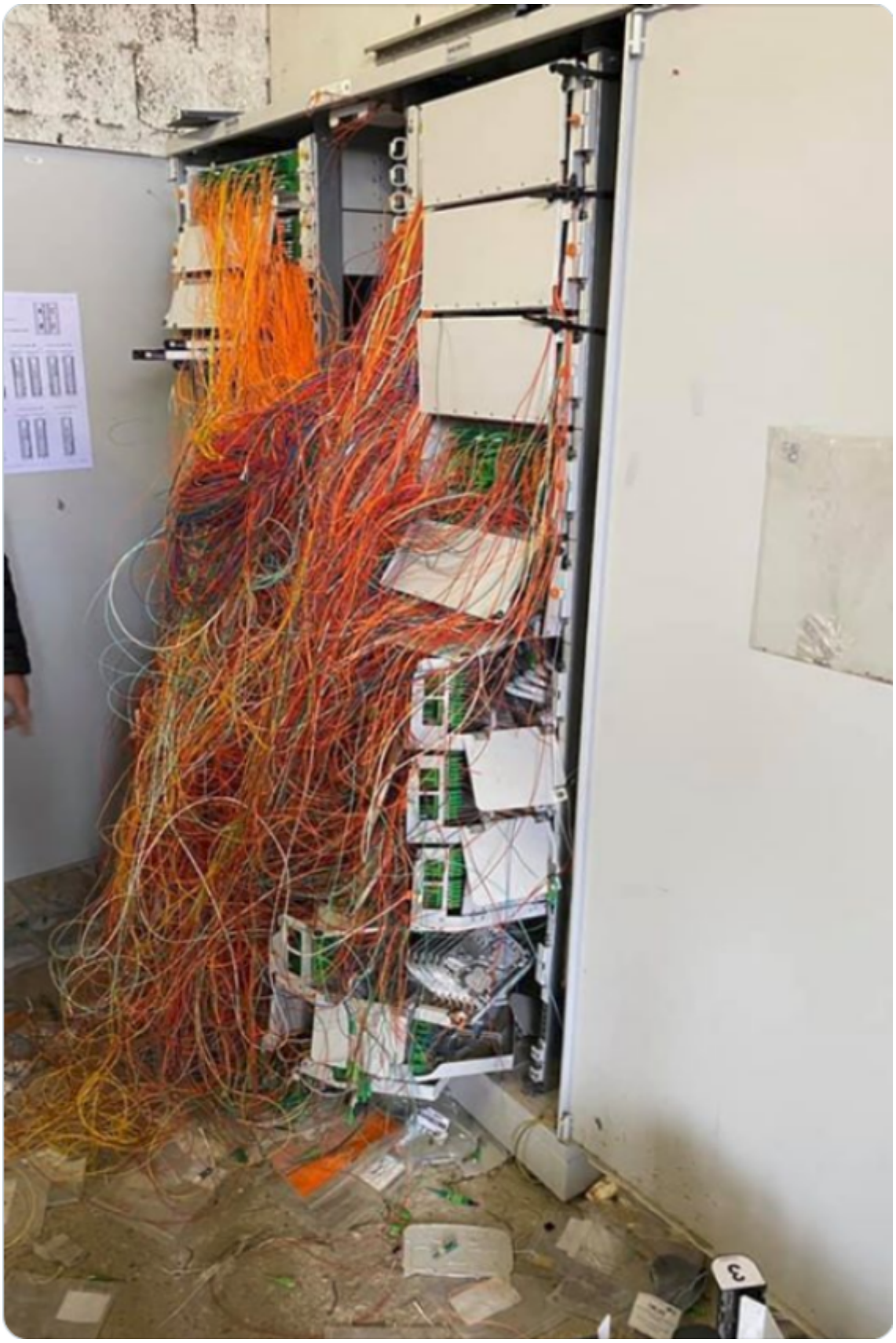


Sur celui-ci, qui raccordera à terme 463 logements dont 58 sont aujourd'hui connectés à SCANI. Il devient possiblement pertinent de venir collecter de façon passive ce point de mutualisation sans recourir à la collecte activée.

Le devenir de la radio

Doit-on, à terme, laisser tomber notre réseau radio actuel ? Après tout, il se retrouve théoriquement obsolète si on part du principe que la fibre sera déployée partout.

La réponse est bien évidemment non. La façon dont sont construits les réseaux fibre laisse très franchement à désirer à beaucoup d'endroits et conserver la possibilité d'utiliser ponctuellement ou plus durablement la radio nous semble … prudente.



(état d'un point de mutualisation après le passage d'un vandal)

C'est également sans compter qu'une part difficilement estimable mais non nulle des membres de SCANI préfèreront peut être conserver le lien radio à 30 € plutôt que de devoir payer plus cher chaque mois pour une fibre dont ils n'exploiteront probablement pas la totalité des capacités.

D'autant que l'arrivée de la fibre chez certains membres pourrait être l'occasion d'augmenter le débit radio des voisins tout en permettant à tous les membres de la zone de basculer automatiquement sur la radio si la fibre venait à tomber en panne.

Enfin, on sait fort bien, malgré les annonces officielles, que les endroits très isolés ne seront pas reliés tout de suite, voir pas du tout.

Comment ça se déroule chez moi ?

Si la fibre est disponible dans votre quartier et que SCANI est en mesure d'exploiter la zone, vous pourrez choisir de la commander. Partant de là, il faudra faire en sorte de ramener le câble qui va bien à l'endroit qui va bien et de mettre tout ça en service. Comme pour la radio, on s'organisera pour que quelqu'un de la coopérative soit là quand il y en a besoin.

Si on se rends compte que le câble ne peut pas rentrer, on cherchera ensemble un plan B.

Et c'est pour quand ?

Une fois sortis des tracas administratifs et techniques de démarrage, ça pourrait être rapide pour les zones couvertes par Yconik. Les premières connexions pourraient arriver fin 2021. Concernant la zone BFC Fibre de Joigny, on anticipe des débuts courant 2022.

Si les pouvoirs publics à tous les niveaux parlent d'un hypothétique couverture complète du pays (et donc de l'Yonne) pour 2025, nous serons plus prudents, indiquant qu'il est fort peu probable que les réseaux fibres arrivent partout, notamment dans les zones isolées ou à très faible densité de population et qu'il semble plus raisonnable de tabler sur une couverture théorique de l'ordre de 80% pour 2030 à 2035.

Mais on serait ravis de s'être trompés ! :-)

Passer à la fibre en zone Yconik

Pour les abonnés au réseau radio

Vous êtes déjà connecté au réseau SCANI en radio et vous vous demandez s'il faut passer à la fibre ? Selon le rythme de l'ouverture et de la mise à disposition par Yconik des différentes zones, SCANI peut vous connecter.

Quelques éléments à garder en tête :

- SCANI est totalement maître de son réseau radio. Avec la fibre, c'est un peu différent : nous dépendons de tout un segment du réseau Yconik avant que les données qui vont et viennent vers chez vous n'arrivent sur les infrastructures de SCANI. Il y a donc une perte d'autonomie et la coopérative n'aura pas le champ totalement libre pour effectuer rapidement des réparations en cas d'incident. Il est donc probablement une bonne idée de conserver la connexion radio.
- Le fait d'amener une fibre SCANI chez un membre représente un coût mensuel de 22.80 € pour la coopérative. L'abonnement à 30€ est donc encore "viable" mais les possibilités de financement de la coopérative sont réduites d'autant. Si, pour vous, le passage à la fibre ne semble pas impérativement nécessaire, vous pouvez rester en radio, le débit étant amené à s'améliorer à mesure que SCANI va équiper les différents relais du réseau.

On distingue ensuite deux cas :

- Votre installation radio ne sert pas de relais pour d'autres membres, dans ce cas, vous disposerez tout simplement d'un boîtier fibre en plus de l'alimentation radio. Vous conservez le même routeur que vous pouvez brancher à l'un ou à l'autre comme bon vous semble.
- Votre installation sert de relais pour d'autres membres, dans ce cas, SCANI ajoutera un petit routeur qui permet de brancher à la fois la connexion fibre, la connexion radio et votre routeur. Le passage du trafic de la fibre à la radio et inversement se fera automatiquement en cas de panne d'un côté ou de l'autre

Il n'y a pour l'instant aucune modification tarifaire. L’installation de la fibre est facturée 80 €.

Pour les nouveaux arrivants

Comme pour les connexions radio, l'installation de la fibre est facturée 80 €, SCANI prends également une caution de 40 € pour le matériel et l'abonnement est à 30 € par mois.

Notez qu'une fois fibré, vous pouvez devenir l'origine d'un nouveau réseau radio SCANI si, d'aventure, vous et vos voisins souhaitez participer au développement local. Par opposition au "tout le monde fibré", cette manière de faire permet :

- De palier à diverses pannes qui peuvent arriver (le réseau radio pouvant s'étendre petit à petit à des zones voisines qui ne seraient pas touchées par une panne localisée)
- D'envisager la possibilité de fournir des connexions à internet moins cher (plus les utilisateurs se groupent dans un secteur, plus l'entretient du réseau radio peut être fait localement, moins il revient cher)
- De mener, avec ses voisins, un projet d'intérêt local

Puis-je avoir SCANI en dehors de l'Yonne

La réponse est ... compliquée !

Dans l'absolu, OUI, la coopérative sait gérer des connexions fibre partout sur le territoire. La question est de savoir à quel tarif final et dans quelles conditions.

On peut vous expliquer plus en détail les raisons techniques si vous le souhaitez, mais il faut retenir qu'en fonction de l'endroit ou vous vous situez, SCANI supporte des coûts différents. L'abonnement final minimal varie donc entre 30 et 50 € par mois et les frais de mise en service entre 80 et 200 €.

Plus avant, la question est surtout humaine : si vous habitez à l'autre bout de la région ou du pays, la coopérative ne pourra pas vous envoyer quelqu'un pour vous aider en cas de difficulté. Ça revient un peu à être un "membre de seconde zone". Rassurez-vous, on fera tout de même notre possible à distance, mais ça peut être moins agréable que pour les membres situés pas très loin.

Si vous vous sentez l'âme un peu geek sur les bords, ou bien que vous avez déjà autour de vous des gens qui savent faire, ça peut fort bien se passer. Sinon, on vous recommande de tenter de trouver un fournisseur d'accès local plus proche qui voudrait bien vous accompagner, voir, soyons fous, d'initier vous même un projet. SCANI peut vous aider !